

Les droits de l'enfant

en Communauté française de Belgique



Les droits de l'enfant en Communauté française de Belgique
Quand la Communauté française rend son bulletin 2005, 2006 et 2007

Mon carnet

Prénom Nom



Pour te guider dans ta lecture

Dans ce carnet, on parlera de :

La Convention internationale relative aux droits de l'enfant

Qu'est-ce que c'est, au juste?

06

Les grandes étapes des droits de l'enfant

Et toi? Place tes dates importantes sur une ligne du temps!

08 / 09

Bulletin de la communauté française de 2005 à 2009

Et les projets que les décideurs et les décideuses s'engagent à réaliser pour :

1 / Le droit d'être informé et de participer

10 / 11

2 / Le droit d'être bien entouré et d'être protégé

12 / 17

3 / Le droit d'être en bonne santé

18 / 19

4 / Le droit à l'éducation

20 / 21

A toi de jouer!

Imaginer ce que tu ferais si tu avais des super-pouvoirs pour transformer le monde!

22 / 23 / 24

A qui peux-tu t'adresser en cas de problème ou de question?

25

En bonus!

13 à 16

Bonne lecture!

Pour commencer

Tous les trois ans, les décideurs et les décideuses de la Communauté française[★] rendent un rapport - c'est un peu leur « bulletin » - aux autres adultes.

Ce carnet te présentera aussi des exemples de projets que les décideurs et les décideuses se sont engagés à réaliser dans le futur.

Ils doivent expliquer tout ce qu'ils ont fait pour améliorer la vie des enfants qui vivent en Wallonie et à Bruxelles et pour faire respecter leurs droits[★].

Parce que, c'est sûr, il reste des choses à accomplir pour respecter et faire respecter les droits des enfants!

En lisant ce carnet, tu pourras découvrir quelques-unes des nombreuses actions menées en 2005, 2006 et 2007.

Enfin, le carnet que tu tiens entre les mains te permettra de tester tes connaissances et de réfléchir à la question des droits de l'enfant dans ta vie de tous les jours.

Ces trois ans te paraissent peut-être un peu loin. C'est vrai! Rédiger ce bulletin a pris beaucoup de temps.



Des questions te seront posées. Pour y répondre, n'hésite pas à en discuter avec les adultes qui t'entourent.

C'est que beaucoup de personnes sont concernées par les droits de l'enfant!

[★] Tu verras qu'il y a parfois des mots compliqués. Ceux qui sont suivis d'une petite étoile sont expliqués dans le cadre « explications ».

★ Explications

Communauté française : c'est l'ensemble des personnes qui parlent français en Wallonie et à Bruxelles. Les décideurs et les décideuses de la Communauté française s'occupent de différentes choses comme l'enseignement, la culture, la santé, le sport,

Un droit : « c'est quelque chose dont tu as besoin pour être heureux et que l'on ne peut pas t'enlever. Par exemple, tu as le droit d'avoir du temps libre. » (source: Unicefkids.be)

La Convention internationale relative aux droits de l'enfant

Qu'est-ce que c'est au juste ?

Parce que les enfants sont plus fragiles que les adultes, les décideurs et les décideuses du monde ont écrit un texte spécialement pour eux.

Ce texte, c'est la Convention internationale relative aux droits de l'enfant. Elle garantit les droits de l'enfant partout dans le monde.

C'est en 1989 que l'Organisation des Nations Unies (l'ONU) a proposé que tous les enfants dans le monde puissent avoir les mêmes droits.

En tout, presque tous les pays du monde se sont engagés à respecter le texte de la Convention et donc, tes droits.

Mais quels sont ces droits ?

Dans le texte de la Convention, il y a :

- **des droits qui te protègent** (de la violence, du danger et des difficultés) ;
- **des droits qui te permettent de vivre et de grandir** (te loger, être soigné, te nourrir, aller à l'école, ...);
- **des droits qui te permettent de t'exprimer et de participer au quotidien** (donner ton avis à l'école, dans ta commune, pouvoir te défendre quand tu as fait une bêtise, ...).

Comme tu le vois, tu as plein de droits différents: le droit de pouvoir grandir dans les meilleures conditions possibles, de jouer avec tes amis, de donner ton avis sur les sujets qui te semblent importants, d'aller à l'école, de vivre avec ta famille, d'avoir un nom, ... et beaucoup d'autres encore.

La Belgique a signé et ratifié cette Convention. Elle s'engage donc à respecter tes droits et à remettre régulièrement son bulletin à l'Organisation des Nations Unies.



Question

A ce jour, quels sont les deux pays qui n'ont pas ratifié la Convention de droits de l'enfant? (recherche l'information et note ta réponse):



Question

Sais-tu jusqu'à quel âge on est considéré comme un « enfant » dans le texte la Convention? Jette un coup d'œil à l'affiche des droits de l'enfant ...

Et toi?

Quels seraient les droits que tu souhaiterais voir mieux défendus par les adultes et pourquoi?



Explications

Convention: c'est un texte officiel qui doit être respecté par tous les pays qui l'ont signé.

Organisation des Nations Unies (ONU): cette organisation rassemble la grande majorité des pays du monde et favorise la paix.

Ratifier une Convention: les décideurs et les décideuses qui ont ratifié la Convention des droits de l'enfant ont promis de faire le nécessaire pour respecter ces droits et pour que les enfants aient une vie aussi heureuse que possible.

Les grandes étapes des droits de l'enfant

Et toi ? Place ta date de naissance sur la ligne du temps !

1989 1990 1991 1992 1993 1994 1995 1996 1997 1998 1999 2000 2001 2002 2003 2004 2005 2006 2007 2008 2009



01 novembre 1991

Le Délégué général aux droits de l'enfant* existe en Belgique depuis le 1^{er} novembre 1991.

16 décembre 1991

La Belgique ratifie la Convention.

26 janvier 1990

La Belgique signe la Convention.

20 novembre 1989

La Convention des droits de l'enfant est proposée par l'ONU.



Les grandes étapes des droits de l'enfant

Place l'année de ta rentrée à l'école primaire sur la ligne du temps !

2005 - 2007

Période couverte par le dernier rapport.

9 mai 2007

La Commission nationale belge pour les droits de l'enfant* est active depuis le 9 mai 2007.

12 décembre 2008

Les décideurs et les décideuses de la Communauté française ont rendu leur bulletin pour les années 2005 - 2007 le 12 décembre 2008. C'est à ce moment-là qu'est née l'idée de ce carnet pour les enfants.



Question

Quel âge a la Convention ? Elle aans !

Tu peux fêter son anniversaire tous les 20 novembre !



Explications

Délégué général aux droits de l'enfant : c'est le défenseur des droits des enfants. Tu peux t'adresser à lui pour t'informer sur tes droits. Tu peux aussi faire appel à ses services si quelqu'un ne les a pas respectés. Pour trouver ses coordonnées, va voir la page consacrée aux personnes à qui tu peux t'adresser en cas de problème ou de question (p.10).

Commission nationale pour les droits de l'enfant : c'est un groupe de personnes qui s'occupent du bulletin que la Belgique doit remettre à l'ONU et qui donnent des conseils aux décideurs et décideuses pour améliorer la vie des enfants.

Tous les cinq ans, la Belgique présente son bulletin aux Nations Unies (ONU) pour expliquer ce qu'elle a fait pour les enfants et comment elle a respecté la Convention.

C'est la Commission nationale pour les droits de l'enfant* qui rédige le rapport pour les Nations Unies.

Elle prend bien sûr en compte le bulletin de la Communauté française que tu vas découvrir dans ce carnet.

1/ Tu as le droit d'être informé(e) et de participer

Tu as le droit de recevoir une bonne information grâce à la télévision, aux journaux, à la radio et à internet, mais tu as aussi le droit d'être protégé(e) contre les mots et les images qui peuvent te faire du mal. Tu as aussi le droit d'exprimer tes idées et de participer à toutes les prises de décisions qui te concernent.

Quelques exemples d'actions réalisées de 2005 à 2007

Comprendre les informations

En sixième primaire, si ton école a participé à l'opération « Ouvrir mon quotidien », tu as reçu des journaux dans ta classe et appris à les comprendre.

À la maison, si tu as la télévision, tu as pu regarder un journal télévisé pour les enfants appelé « les Niouzz ». Pour savoir si les programmes de télévision sont adaptés à ton âge, tu es informé(e) par le logo qui s'affiche en bas de l'écran.



Connaître tes droits et les défendre

Des avocats  et des avocates sont venu(e)s dans un certain nombre d'écoles pour expliquer aux enfants leurs droits et comment fonctionne la justice  en Belgique.

Participer aux décisions de ta commune

En 2007, 95 conseils communaux  d'enfants et 26 conseils communaux de jeunes ont permis de réaliser des projets proposés par des enfants et des jeunes (par exemple: des plaines de jeux, des créations culturelles, des journées sans voiture, etc.).

Trouver l'information

Plus de 24 centres pour jeunes te donnent des informations gratuites sur tous les sujets qui t'intéressent (le sport, les stages, les vacances, l'école...).



Question

Y a-t-il un Conseil communal d'enfants ou de jeunes dans ta commune?

Sais-tu que tu peux te présenter comme candidat(e)?

Renseigne-toi auprès de ta commune.

.....



Des objectifs pour le futur de 2008 à 2010

Le Délégué général aux droits de l'enfant organisera plus d'actions d'information et de sensibilisation sur les droits des enfants (par exemple par des affiches ou des émissions télévisées).

L'avis des enfants sera mieux pris en compte à l'école grâce aux délégué(e)s de classes et aux conseils des élèves. Chaque enfant pourra se faire entendre dans les décisions de son école en montant un projet d'élèves ou en participant à la rédaction du règlement par exemple.

Les adultes seront sensibilisés à l'importance de la participation des enfants à un maximum de décisions qui les concernent. Les enfants seront ainsi plus et mieux entendus par les adultes (ex. à l'école, dans les clubs de sport, ...).



Explications

Participer: c'est le fait de pouvoir exprimer ton avis, d'être entendu(e) et de prendre part aux décisions qui te concernent.

Avocat(e): un(e) avocat-e est une personne dont le métier est de défendre les droits de quelqu'un devant la justice.

Justice: c'est l'institution qui fait respecter les lois, les règlements de ton pays.

Conseil communal d'enfants et de jeunes: il est composé d'enfants élus par d'autres enfants. Les projets du Conseil sont donc élaborés par et pour les enfants de la commune.

2 / Tu as le droit d'être bien entouré(e) et d'être protégé(e)★

Tu as le droit de vivre avec tes parents sauf si cela te met en danger. En effet, ta famille doit aussi respecter les droits de l'enfant. Si tu n'as pas de famille ou que tu en es séparé(e), ton pays doit te protéger et t'aider.

Quelques exemples d'actions réalisées de 2005 à 2007

Être écouté(e) et protégé(e) en cas de maltraitance

Des personnes qui travaillent avec les enfants ont eu une formation pour comprendre et agir le mieux possible lorsqu'elles sont face à un cas de maltraitance d'enfant.

Être aidé(e) si tu es en difficulté

De plus en plus de services peuvent t'aider toi et ta famille si tu es en danger ou en difficulté. C'est, par exemple, le cas des services de l'aide à la jeunesse (SAJ) ou des services d'aide en milieu ouvert (AMO).

Trouver des réponses aux questions liées à ton origine

Les enfants qui ont été adoptés et qui se posent des questions sur leur origine, ou sur toute autre chose, peuvent être aidé(e)s par des services spécialisés.

Être mieux accompagné(e) si tu arrives tout(e) seul(e) en Belgique

Les mineurs étrangers et les mineures étrangères non accompagné(e)s (Mena)★ sont mieux informé(e)s de leur possibilité d'être aidé(e)s par un tuteur ou une tutrice★ et des missions de ce dernier ou de cette dernière.



Questions

Connais-tu le numéro de téléphone de « Ecoute enfants »?

Si tu ne le connais pas, va voir la page des numéros utiles et note-le ici :

Connais-tu le livre « Une vie de chien ? » qui explique que ce n'est pas toujours facile pour les enfants et les adultes de se comprendre ? Tu trouveras toutes les infos sur ce livre à l'adresse internet : www.yapaka.be ou au T 02 413 25 69



En bonus!

Détache ton affiche (pages 14 et 15) reprenant tous tes droits et accroche-la où tu veux (chez toi, dans ta classe, ...). Le dessin ci-dessous pourra te servir de modèle pour réaliser le coloriage qui se trouve en page 16.



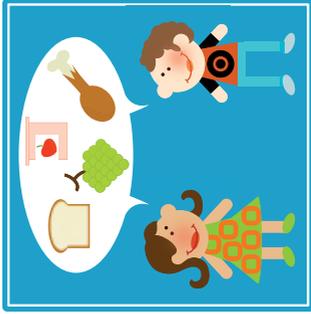
LA VIE, CE N'EST PAS QUE LES SOUCIS...
ON EST LÀ POUR RIJOLER AUSSI !

Les droits de l'enfant

Comme tu as moins de 18 ans, voici tes droits:



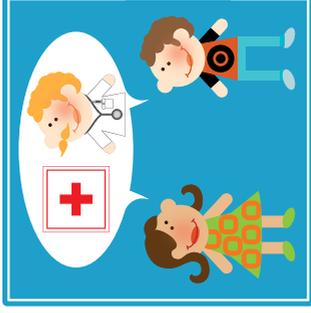
Tous les enfants ont droit aux soins nécessaires à leur bien-être.



Chaque enfant a droit à une alimentation suffisante et saine.



Tous les enfants sont égaux.



Chaque enfant a le droit à une bonne santé.



Chaque enfant a droit aux loisirs.



Priorité est donnée aux enfants sans famille.



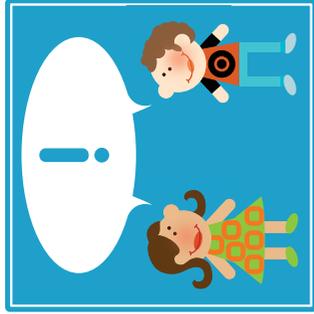
Priorité est donnée aux enfants réfugiés.



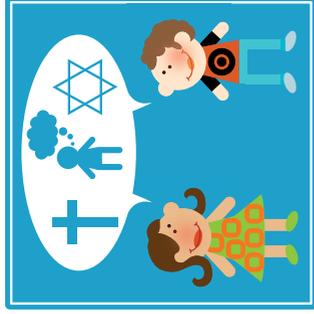
Priorité est donnée aux enfants en conflit avec la loi.



Priorité est donnée aux enfants handicapés.



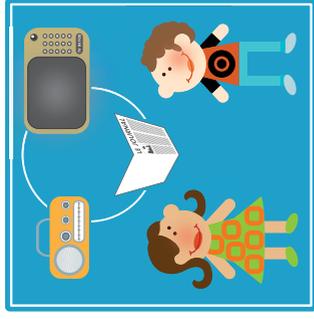
Chaque enfant peut s'exprimer librement.



Chaque enfant peut exercer sa religion.



Chaque enfant peut s'associer à d'autres enfants.



Chaque enfant doit recevoir des informations adaptées et utiles.



Aucun enfant ne doit être exploité par le travail.



Aucun enfant ne doit être victime de la guerre.

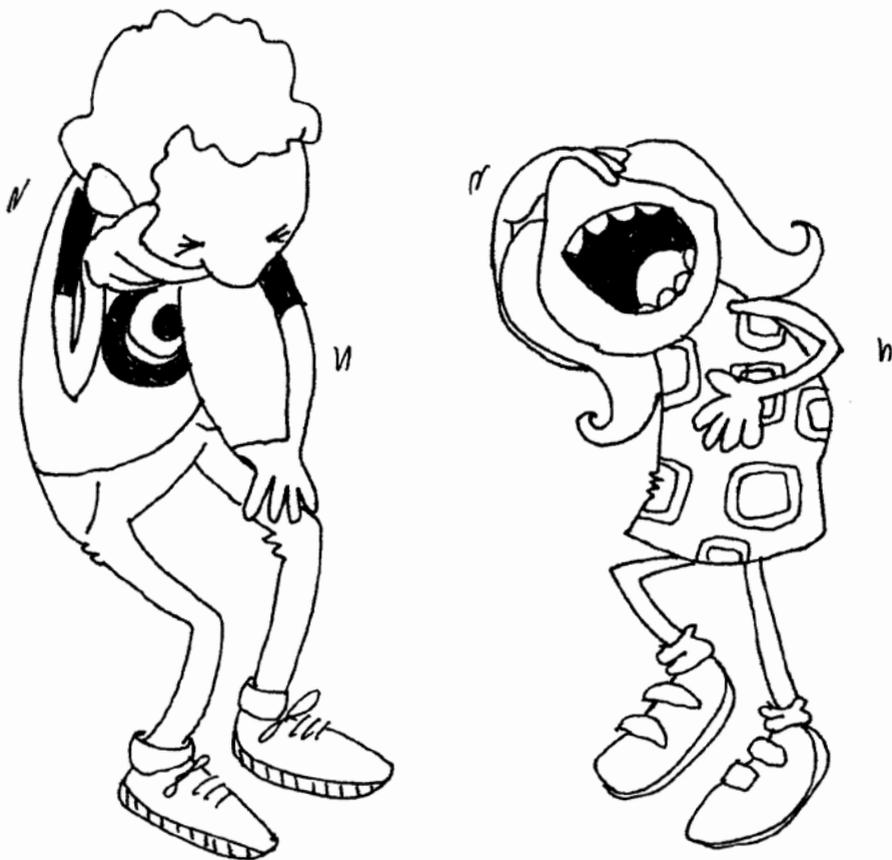


Aucun enfant ne doit être maltraité.



Aucun enfant ne doit être victime d'abus sexuels.

Pour réaliser le coloriage ci-dessous, un modèle t'est proposé en page 13.



LA VIE, CE N'EST PAS QUE LES SOUCIS...
ON EST LÀ POUR RIJOLER AUSSI!



Des objectifs pour le futur de 2008 à 2010

Plus de spécialistes seront là pour aider les enfants en difficulté.
Des adultes seront mieux formés pour les aider.

Les enfants qui ont un parent en prison pourront être accompagnés pour leur rendre visite.

L'avis des enfants placés en institution ou en famille d'accueil sera pris en compte.

Les enfants qui ont des problèmes psychologiques recevront des soins adaptés pour que, rapidement, ils se sentent mieux dans leur peau.

Les enfants qui vivent une situation de handicap seront accueillis en plus grand nombre dans les crèches mais aussi dans les écoles ordinaires. Ils recevront une aide spécifique pour leur permettre de surmonter leurs difficultés.



★ Explications

Mena: un enfant ou un jeune étranger de moins de 18 ans arrivé en Belgique sans être accompagné par ses parents.

Tuteur-tutrice: c'est un adulte qui aide les Menas.

3 / Tu as le droit d'être en bonne santé

Parce que tu as le droit à la vie, tu as le droit d'être en bonne santé.
Si tu es malade, tu as le droit qu'on s'occupe de toi régulièrement.

Quelques exemples d'actions réalisées de 2005 à 2007

Bien manger pour être en bonne santé

Des conseillers sont à la disposition de ton école pour améliorer les repas de la cantine. Tu peux même rencontrer des cuisiniers et des cuisinières qui te font découvrir différents goûts et aliments.

Faire du sport pour améliorer ta condition physique

Si ta famille a un petit budget, tu peux pratiquer un sport grâce au « chèque-sport ». Certaines écoles ont aussi fait l'expérience de doubler les heures de sport pour améliorer la santé des élèves.

Protéger ta santé de certains dangers

Pour te protéger des effets négatifs du tabac et des drogues, les écoles sont devenues des lieux non-fumeurs. Tu dois aussi pouvoir avoir accès à des informations concernant les dangers liés aux dépendances et aux drogues.

Dépister les malformations ou éviter les maladies

Des tests de l'audition sont organisés à la maternité pour dépister des éventuels problèmes chez les nouveau-nés et de nouveaux vaccins sont proposés gratuitement aux enfants. Tes parents en sont informés grâce au « carnet de l'enfant » de l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE)★.



Questions

Est-ce que ton école a le label « mangerbouger » ? As-tu rencontré un cuisinier ou une cuisinière à l'école ? Connais-tu Tom et Babette, les explorateurs du goût ?

Si tu ne connais pas ces actions, renseigne-toi sur le site
www.mangerbouger.be

Et toi ?

Quel est ton sport préféré ?

.....



Des objectifs pour le futur de 2008 à 2010

Les jeunes enfants auront droit à des tests pour dépister la surdité ou les troubles de la vue.

La qualité de l'air que respirent les enfants à la crèche ou à l'école sera surveillée par des spécialistes et améliorée si nécessaire.

Les enfants recevront plus d'informations sur la vie affective et sexuelle à l'école.

L'accès au Centre Psycho-médico-social (CPMS)★ sera renforcé pour permettre un plus grand suivi dans les écoles.



Explications

L'ONE: c'est l'organisme qui s'occupe de toutes les questions concernant les enfants en Communauté française (ta santé, l'accueil en crèche, tes activités extrascolaires et bien d'autres choses encore).

Le Centre Psycho-médico-social (CPMS): si tu souhaites discuter, dans l'anonymat, de ta vie, de tes études, de ta relation avec les autres, de tes questions sur la sexualité; si tu cherches des informations sur les études et les métiers; si tu souhaites apprendre à mieux te connaître pour bien t'orienter, le CPMS peut t'aider à réfléchir à ces questions.

4 / Tu as le droit de recevoir une bonne éducation

Tu as le droit à l'éducation. En Belgique l'école est obligatoire et gratuite de 6 à 18 ans. Tu as aussi le droit de te reposer, d'avoir des loisirs, de participer à des activités culturelles et artistiques.

Quelques exemples d'actions réalisées de 2005 à 2007 Pour que tous les enfants soient égaux face à l'école

Les décideurs et décideuses ont diminué les frais scolaires (en ce qui concerne par exemple le coût final des photocopies et des manuels).

Lire, écrire et calculer

Les enseignant(e)s ont utilisé différents outils pour que tu saches lire, écrire et calculer avant tes 14 ans. Pour atteindre cet objectif, 1200 enseignant(e)s supplémentaires ont également été engagé(e)s.

De l'aide en cas de difficultés à l'école

Si tu es en conflit avec l'école, tu peux faire appel au médiateur ou à la médiatrice scolaire★. Si tu es exclu(e) de l'école ou si tu es «en décrochage★», 12 services d'accrochage scolaire peuvent t'aider à te redonner envie d'apprendre et d'aller à l'école.

Découvrir la culture

Dès la crèche, les petits enfants peuvent participer à des activités artistiques. A l'école, il t'est possible de rencontrer des artistes.

Des activités extrascolaires de qualité

Après l'école et pendant les congés, des animateurs et animatrices qualifié(e)s organisent des activités et t'aident pour tes devoirs.

★ Explications

Médiateur ou médiatrice scolaire: c'est une personne qui s'occupe des problèmes entre les élèves, les parents et l'école.

Décrochage scolaire: quand un enfant ou un jeune ne va plus ou n'a plus envie d'aller à l'école.

Ecole de devoirs: c'est un lieu où des animateurs et des animatrices accueillent des enfants et des jeunes de 6 à 18 ans. Ils proposent des activités en dehors des heures scolaires en lien avec ton quartier. Ils sont aussi à ta disposition pour t'aider dans ton travail scolaire.



Des objectifs pour le futur de 2008 à 2010

Les enfants pourront plus souvent voir des spectacles ou aller au musée avec l'école.

Ils auront plus de choix en matière de loisirs et d'activités extrascolaires. Les activités coûteront moins cher aux familles qui ont moins d'argent.

Pour bien préparer leur avenir, les enfants pourront avoir toutes les informations qu'ils veulent sur les études et les métiers. Les écoles de devoirs seront encore plus proches et plus ouvertes aux enfants et aux jeunes★.

Les écoles veilleront à ce que tous les élèves de 6e primaire reçoivent leur Certificat d'Etudes de Base, le CEB. Ce document prouve entre autres que les enfants savent lire, écrire et calculer.

Dans le futur, les écoles mettront à disposition un ordinateur pour 15 élèves.



Questions

As-tu vu un spectacle cette année avec ta classe?

As-tu visité un musée avec ta classe?



A toi de jouer!

Etre informé(e), c'est important mais si tu as envie de faire savoir ce que tu penses de tout ça, envoie les pages 23 et 24 au Délégué général aux droits de l'enfant :

Rue des Poissonniers, 11-13 bte 5, 1000 Bruxelles



A toi de jouer!



Si tu avais des super-pouvoirs, que voudrais-tu changer?

A la maison?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Dans ton école?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Dans ta commune?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Dans le monde?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

A toi de jouer!



Et en image, qu'est-ce que cela donnerait?

A la maison?

Dans ton école?

Dans ta commune?

Dans le monde?

A qui peux-tu t'adresser en cas de problème ou de question?

Le numéro de téléphone 103 Ecoute-Enfants: tu peux appeler ce numéro gratuitement entre 9h00 et minuit pour parler et être écouté en cas de problème.

Un adulte de confiance
Un membre de ta famille
Un(e) enseignant(e)
de l'école.

Le Centre Psycho-médico-social (PMS) de l'école.

Tu peux obtenir des informations complémentaires ainsi que les coordonnées de tous les services qui écoutent et aident les enfants auprès du **téléphone vert (gratuit) de la Communauté française: 0800/20 000.**

En fonction des écoles,
un médiateur ou une médiatrice scolaire.

Le ou la médecin.



Le Délégué général aux droits de l'enfant: tu peux le contacter si tes droits ne sont pas respectés! Rue des Poissonniers, 11-13 bte 5, 1000 Bruxelles - dgde@cfwb.be ou aller t'informer sur son site: www.cfwb.be/dgde - 02 223 36 99

A souffler à l'oreille des adultes qui t'entourent:

S'ils sont à la recherche d'informations pour continuer, avec toi ou avec toute ta classe, la réflexion autour des droits de l'enfant, envoie-les sur le site de l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse. Celui-ci propose notamment une base de données en ligne qui liste tous les outils disponibles en Communauté française: www.oejaj.cfwb.be

Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse

Ministère de la Communauté française

Boulevard Léopold II, 44

B - 1080 Bruxelles

T 02 413 37 65

www.oejaj.cfwb.be

Adaptation : Malvina GOVAERT, Dominique ROSSION avec la collaboration de Vincent VANDENDRIESSCHE et les membres du groupe de travail CIDE (pour les noms des personnes, voir remerciements).

Relecture : Claire BEKE et Gisela DA SILVA ALMEIDA.

Mise en page et illustration : ADJUST.BE, Christelle MONNOYE

Editeur responsable : Frédéric DELCOR, Secrétaire général
Boulevard Léopold II, 44 à 1080 Bruxelles.

Dépôt légal : D/2009/8651/5.

Merci à

L'Athénée royal de Nivelles et particulièrement à Mme CARMOY, à Melina LAURITZEN de l'école Nos enfants pour les dessins préparatoires, Nicolas GOLDENBERG de l'école Baron Steens et Axelle DE LA TAILLE de l'école Steyls.

Au groupe de relecture

Stéphane AUJEAN (Observatoire de l'Enfant - Cocof),
Françoise CREMER et Daphné BOURGOING (Service Jeunesse CFWB),
Valentine DE MUYLDER et Maud DOMINICY (Unicef),
Sarah D'HONDT (CNDE),
Stephan DURVIAUX et David LALLEMAND (Délégué Général de la Communauté Française aux droits de l'enfant),
Lise-Laura MATTERN et Charlotte MAISIN (La Code),
Pascal PIRAUX (Direction de l'Égalité des Chances),
Céline PLUMEREL (Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique),
Elise REBUFFAT (Direction générale de l'Aide à la Jeunesse),
Myriam SOMMER (ONE),
et Monique MAHIEU (Service de l'Inspection de l'Enseignement Fondamental).

Cette publication est téléchargeable sur le site de l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse.

Ce n'est pas parce que tu es un
enfant que tu n'as pas de droits !

Mais les connais-tu ?

Et sais-tu comment les adultes qui prennent les décisions (les « décideurs et décideuses ») en Communauté française de Belgique essaient de les faire respecter ?

Ce carnet t'aidera à y voir plus clair.

Tu y découvriras un résumé du « bulletin » que les décideurs et les décideuses doivent rendre tous les trois ans aux autres adultes pour contrôler si tes droits sont respectés et comment.

Ces informations concernent directement les enfants, il est donc important que tu sois au courant de ce qu'on fait pour toi... C'est même un de tes droits !

Une production de l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse.



Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse

Secrétariat général
Ministère de la Communauté française de Belgique

Boulevard Léopold II, 44
B - 1080 Bruxelles

T +32 (0)2 413.37.65
F +32 (0)2 413.34.78
E observatoire.enfance-jeunesse@cfwb.be